

Réf : FG/BV

Monsieur Gérard DARMANIN
Ministre de la Justice, Garde des
Sceaux
13, Place Vendôme
75042 Paris Cedex 01

Angers, le 16 juillet 2026,

**Objet : Transfert des enquêtes sociales rapides et des mesures de contrôle judiciaire vers le
SPIP : situation des associations socio-judiciaires**

Monsieur le Ministre,

Nous nous permettons de vous écrire, ayant été interpellés par une association de notre département à propos d'une situation qui suscite une vive inquiétude. L'association Médiations 49, dont la mission est la médiation judiciaire et pénale ainsi que la réalisation d'enquêtes sociales rapides, notamment dans le cadre de situations d'urgence, intervient sur l'ensemble du département de Maine-et-Loire. Elle est ainsi directement concernée par la réforme annoncée dans le cadre des Etats généraux de l'insertion et de la probation (EGIP), prévoyant le transfert, dès 2026, des enquêtes sociales rapides (ESR) ainsi que des mesures de contrôle judiciaire actuellement confiées au secteur associatif socio-judiciaire vers les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Nous tenons à porter à votre connaissance que ce transfert étant entré en vigueur le 1er juillet 2026, dans le cadre d'une phase d'expérimentation jusqu'en mars 2027, cela rend l'accompagnement de ces associations d'autant plus urgent.

Cette réforme suscite une incompréhension légitime, et nous semble peu adaptée aux réalités locales. En effet, l'association Médiations 49 intervient depuis plus de trente ans dans le département, et réalise des enquêtes sociales d'urgence depuis 2010, sans qu'aucune difficulté particulière n'ait jamais été signalée par les juridictions quant à la qualité de réalisation des enquêtes sociales rapides.

Pour mettre en œuvre cette expérimentation, 105 fonctionnaires supplémentaires ont été recrutés au sein des services pénitentiaires d'insertion et de probation, pour les seuls départements concernés par l'expérimentation. Nous mesurons l'ambition de cet effort, et ne doutons pas de la volonté du Gouvernement d'améliorer le service rendu aux juridictions. Nous souhaitons néanmoins attirer votre attention sur le fait que ces missions sont aujourd'hui assurées par le secteur associatif dans des conditions éprouvées, à un coût maîtrisé pour les finances publiques, et que les agents nouvellement recrutés ne pourront disposer dans l'immédiat de l'expérience et de la réactivité acquises par des professionnels qui exercent ces

fonctions depuis de nombreuses années. Il convient également de rappeler que c'est en 2010 que ces mêmes missions avaient été transférées des SPIP vers le secteur associatif socio-judiciaire, lequel s'est depuis lors structuré et investi durablement dans ces responsabilités.

Pour la seule association Médiations 49, cette réforme représentera une perte de recettes estimée à 276 000 euros par an et entraînera le licenciement de six salariés. À titre de référence, l'association avait réalisé 1 826 enquêtes sociales rapides en 2025, rémunérées entre 150 et 160 euros chacune, illustrant l'ampleur de l'activité désormais transférée.

L'association Médiations 49 bénéficie par ailleurs d'une reconnaissance unanime des juridictions quant à la qualité de ses interventions. Elle dispose d'une connaissance approfondie du territoire et de ses acteurs, et assure une continuité de service les week-ends, qui répond à des besoins réels et urgents. Il serait souhaitable de s'assurer que le dispositif qui lui succède soit en mesure d'offrir un niveau de service équivalent dans des délais compatibles avec les attentes des juridictions.

Nous sommes convaincus que la complémentarité entre les SPIP et le secteur associatif socio-judiciaire constitue un atout pour notre système judiciaire, et qu'il serait précieux de la préserver dans le cadre de cette évolution. Dans ce contexte, Monsieur le Ministre, nous nous interrogeons sur l'intérêt de cette réforme. Nous souhaitons ainsi connaître le calendrier dans lequel vous entendez mettre en œuvre l'expérimentation. Nous souhaitons également savoir comment les associations telles que Médiations 49 seront accompagnées et le rôle qu'elles pourront jouer dans les enquêtes sociales rapides, en coordination avec les SPIP. En outre, nous souhaitons savoir s'il est prévu de recruter les personnels expérimentés des associations au sein du SPIP de Maine-et-Loire, comme ailleurs en France.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout échange complémentaire sur ce dossier et vous remercions par avance de l'attention portée à ce courrier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

François GERNIGON
Député de la 1^{ère}
circonscription de
Maine-et-Loire



Stella DUPONT
Députée de la 2^{ème}
circonscription de
Maine-et-Loire



Laetitia SAINT-PAUL
Députée de la 4^{ème}
circonscription de
Maine-et-Loire

